



Compte-rendu de la réunion du mardi 9 novembre 2021

Conseil des Sages

Présents

Mesdames : Marie-Paule Bardy, Jacqueline Porte, Fabienne Wauquier

Messieurs : Christian Bordron, Didier Bruneau, Daniel Gaborieau, Jean-Marc Gaigeard, Bernard Harzelec, Patrick Hébert, Jean-Denis Keller, Hubert Lafuente, Jacques Lordet, Frédéric Pache, Éric Ravin, Jean-Louis Ulm

Excusés Sylvie Ouzin, Maryvonne Courcault, Jean-Yves Lebouc, Alain Merlaud

Municipalité : Monsieur le maire, avant la réunion, nous fait part de l'absence des élus de la Municipalité.

Tableau des présences

2021	14/4	10/6	13/7	7/9	5/10	9/11				
Présents	13	15	9	16	16	15				
Excusés	6	4	10	3	3	4				
Absents										

La présidente Sylvie Ouzin étant excusée, Jacques Lordet, vice-président, ouvre à 14h 15 la réunion plénière.

Présentation du suivi de l'ordre du jour, Frédéric Pache.

1. Actualités de la Mission Jeunesse Aînés

Pas de communication particulière.




2. Retour sur l'apéritif citoyen Sylvie Ouzin – Patrick Hébert

Cette manifestation, organisée par le CDS le 4 novembre, a été maintenue dans un cadre différent adapté aux dernières consignes sanitaires recommandées par la Municipalité (placement du public en gradins, port du masque, passe sanitaire pour entrer, apéritif supprimé). Si elle n'a pas rencontré un grand succès en termes de participation, elle aura eu le mérite d'associer les Beaucouzéens à la réflexion sur la collecte sélective, le recyclage et le tri des déchets.

Les interventions de nos partenaires (Angers Loire Métropole, Emmaüs Anjou, Envie Anjou), toutes de qualité, une forte présence de la Municipalité et les nombreuses questions du public ont donné à cette réunion-débat un aspect « coup d'envoi » à l'instauration des nécessaires changements dans la longue marche vers la réduction des déchets, dans l'usage de bonnes et innovantes pratiques ainsi que dans l'accompagnement à mettre en place à l'échelon local pour la collecte des déchets verts et des encombrants, comme l'a rappelé Patrick Hébert.

Madame Fanny Rouillard, conseillère déléguée à la transition écologique, nous dit de réfléchir aux actions à proposer concernant ce dernier point et ceci en liaison avec le CDS. Elle nous fait part de l'organisation, à Beaucouzé le 26 mars 2022, d'une grande journée de rassemblement et de sensibilisation à notre proche environnement.

3. Derniers balisages, commission chemins pédestres Éric Ravin

Sont balisés déjà 4 circuits (1 km Est et Ouest  km Nord  km Sud )
À ceux-ci viendront s'ajouter 4 nouveaux itinéraires, 1 x 2 km, 2 x 4 km, 1 x 6 km qui ont été répertoriés et tracés. L'expression des besoins en matériels a fait l'objet d'un dossier transmis à la Municipalité pour qualification et inscription au budget 2022.

Autres points : Le circuit « Adrien » en cours de création, à l'étude celui de la connexion avec les chemins d'Angers Loire Métropole, de la table d'orientation à la Picoterie ainsi que l'accessibilité du réseau pédestre pour tous, et en point d'orgue la communication autour de ces événements et l'inauguration des différents circuits.

4. Commission accessibilité, retour réunion mairie du 26 octobre Jacqueline Porte

4.1 Réunion de la commission municipale Accessibilité pour examen du PAVE : **Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics**

L'objectif de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est que toute personne handicapée ou à mobilité réduite puisse se déplacer et circuler en tout point de l'agglomération, accéder à tous les espaces de la ville, traverser ses axes de circulation, se reposer, etc. Et ce de façon autonome, au même titre qu'une personne valide.

Il faut attendre la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite loi « handicap » pour renforcer les obligations de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Des textes d'application prévoyant de nombreux aménagements ont été publiés fin 2006-début 2007.

Des obligations lors des travaux de voirie depuis le 1^{er} juillet 2007

Tous les travaux réalisés depuis le 1^{er} juillet 2007 sur l'ensemble de la voirie (privée ou publique) ouverte à la circulation publique et sur les espaces publics- en agglomération- doivent respecter le nouveau cadre réglementaire et prendre ainsi en compte la nécessité d'assurer progressivement l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible.

Cela vaut pour les domaines suivants : les cheminements (pentes, paliers de repos, traversées pour piétons, etc.), le stationnement, les feux de signalisation, les postes d'appel d'urgence et les emplacements d'arrêt des véhicules de transport collectif.

Hors agglomération, sont uniquement concernés :

- les zones de stationnement;
- les emplacements d'arrêt des véhicules de transport en commun;
- les postes d'appel d'urgence.

Ces prescriptions techniques s'appliquent à l'occasion de :

- la réalisation de voies nouvelles;
- l'aménagement d'espaces publics;
- des aménagements ou travaux ayant pour effet de modifier la structure de la voie ou d'en changer l'assiette;

- des travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection des voies, des cheminements existants ou des espaces publics, que ceux-ci soient ou non réalisés dans le cadre d'un projet de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

4.2 La commission du CDS a rencontré Philippe Rétif, coordinateur des associations beaucouzéennes, pour établir un projet de création de dossier répertoriant l'existant et les attentes des associations de quartier en matière d'accessibilité.

4.3 Le transport solidaire étant de la seule compétence du C.C.A.S, la sous-commission Transport solidaire est supprimée.

5. Commission Plan vélo. Réunion visioconférence avec Copenhagenize Jean-Marc Gaigeard

Le 5 novembre la commission Plan vélo a « rencontré », en visioconférence, la société Copenhagenize France et deux de ses responsables, Vincent Moracchini et Justine Gardy.

Copenhagenize France est le bureau francophone de Copenhagenize Design Co., société danoise spécialisée dans le conseil en urbanisme cyclable. Cette société a pour objet social études, conseils et préconisations en urbanisme cyclable, communication et design relatifs à la pratique du vélo ; réalisation de visites de site et rédaction d'articles liés à l'architecture et l'urbanisme.

La Municipalité lui a confié une mission de prospection pour le développement des mobilités douces à Beaucozé et leurs articulations avec les schémas directeurs de la ville d'Angers et de la communauté urbaine Angers Loire Métropole. Remise d'un diagnostic courant du 2^e semestre 2022.

Ces premiers échanges ont été fructueux, nos interlocuteurs ayant une bonne connaissance du terrain et du rapport du CDS qu'ils ont analysé et commenté avec une vision plus large et la certitude que la motivation des cyclistes urbains n'est pas majoritairement leur santé (19%), le fait que ce ne soit pas cher (6%) ou l'écologie (1%) mais le fait que ce soit pratique et rapide (56%). Si les gens trouvent que se déplacer à vélo est rapide, pratique et sûr, ils en font. Si les infrastructures sont là, la part modale du vélo décolle. On le constate partout dans le monde.

Également discuté les points concernant les zones sensibles et la sécurité, les liaisons avec le réseau des chemins pédestres et l'accès vers Angers et dans la zone industrielle et commerciale de Beaucozé.

Le rapporteur, Jean-Marc Gaigeard, et la commission engageront une nouvelle réflexion pour réactualiser le rapport du CDS au cours du premier semestre 2022.

6. Aménagement carrefour Super U/Voie verte Jean-Marc Gaigeard



Le rapport Plan vélo du CDS, dans sa partie descriptive des zones sensibles, met l'accent sur cette voie verte, secteur où se croisent piétons et vélos, zone à risques par manque de visibilité dans le virage et un marquage au sol inadapté.

Le 8 juillet, lors de la rencontre entre le CDS et monsieur Didier Ruiz, adjoint à l'espace public et cadre de vie, il avait été envisagé une solution avec la suppression d'une partie de la haie basse du carrefour ainsi que celle des pictogrammes au sol. Le futur aménagement du rond-point laisse, pour le moment, les choses en l'état.

- La solution provisoire réside dans la coupe régulière et serrée de la végétation le long du grillage du stade et de la petite haie basse comme cela a été réalisé début octobre. La largeur de la piste ainsi conservée garantit la sécurité pour peu que chacun circule bien sur sa droite. Cependant, la suppression des pictogrammes et le renforcement de la ligne blanche continue seraient souhaitables.

7. Contact monsieur Romé, Angers Loire Habitat Éric Ravin

La commission Habitat Séniors rencontrera monsieur Romé, directeur du développement d'Angers Loire Habitat (Office Public de l'Habitat), le 17 novembre à 14 h au siège de l'Office, rue de la Rame à Angers.

Participants : Éric Ravin, rapporteur de la commission, Sylvie Ouzin, présidente, Jacques Lordet, vice-président, Marie-Paule Bardy, Jean-Marc Gaigeard.

8. Point sur le budget

Les dépenses 2021 s'élèvent à 970,13 € dont 566,07 € (tracts, sacs promotionnels) pour la réunion-débat du 4 novembre. Reste disponible 529,87 €, (budget 2021 : 1 500€).

9. Questions diverses

Relancer en 2022 les rencontres avec les Conseils des Sages d'Angers Loire Métropole.

Calendrier des réunions du Conseil

7 décembre 2021 : Réunion mensuelle du CDS, mairie 14h 15

11 janvier 2022 : Réunion mensuelle du CDS, mairie 14h 15

8 février 2022 : Réunion mensuelle du CDS, mairie 14h 15

